

**LA CHAPELLE DU BOIS****DECLARATION SANS SUITE D'UNE DEMANDE
D'URBANISME****A la demande du bénéficiaire, en cours d'instruction**

Commune de LA CHAPELLE DU BOIS

PC07206226Z0001	
Date de dépôt	19/01/2026
Demandeur	Monsieur DORE Titouan 194 Route de Nogent-le-Bernard Les Bruyères 72400 La Chapelle-du-Bois
Projet	Nouvelle construction Démolition d'un hangar de type carport pour reconstruction au même emplacement d'un garage, aspect extérieur tôle métallique de teinte RAL 7016, sur une dalle en béton. Installation d'un portail coulissant sur l'accès existant à la propriété donnant sur la RD 178 bis.
Terrain	0A-0967, 0A-0970, 0A-0483, 0A-0488, 0A-0489, 0A-0964 194 route de Nogent le Bernard LES PETITES BRUYERES 72400 LA CHAPELLE DU BOIS

Monsieur

Vous souhaitez retirer une demande d'urbanisme que vous avez déposée et qui est actuellement en cours d'instruction.

J'ai bien pris note de votre demande et vous confirme le retrait.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise au contrôle de légalité.

Je vous prie de croire Monsieur à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

LA CHAPELLE-DU-BOIS, le 04/03/2026
Le Maire, Pascal BOURGOIN

